

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93830400283 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.  
Habilitation par l'INRS et la CARSAT Sud-Est pour la formation de SST sous le numéro 1457228/2018/SST-01/O/07.

### FICHE PEDAGOGIQUE n°2015.03

## **« Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail »**

#### ➤ **Objectifs de la formation :**

- Maintenir et actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), selon le document de référence officiel de l'INRS (V8.01/2021).
- Continuer à mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention, ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

#### ➤ **Méthodes pédagogiques et organisationnelles :**

- Acquisition de compétences, savoir-faire et savoir-être de façon dynamique à l'aide d'études de cas, discussions, reformulations, exposés interactifs, mise en situation, démonstrations commentées justifiées et en temps réel.
- Pédagogie participative qui alterne apports méthodologiques et exercices en sous-groupes, en s'adaptant individuellement aux différences de niveaux qui pourraient exister.
- Travaux spécifiques pouvant être diffusés en intersessions.

#### ➤ **Conditions matérielles :**

- Tenue adaptée, confortable et non salissante.
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, d'un tableau et d'un bloc note géant au minimum.

#### ➤ **Pré-requis, modalités/délais d'accès à la formation :**

- Être titulaire du certificat de SST.
- Accès immédiat sur demande et suivant les places restantes.

#### ➤ **Modalités d'évaluation des acquis de la formation :**

- Participation active à l'ensemble de la formation.
- Réussite aux épreuves certificatives, réalisées à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée.

#### ➤ **Qualités du formateur :**

- Formateur SST certifié par l'INRS
- Sapeur-Pompier Volontaire

#### ➤ **Formalisation à l'issue de la formation :**

- Feuille d'émargement et enquête de satisfaction.
- Attestation de fin de formation et grille de certification.
- Livret synthétique remis à chaque participant.
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois, avec une équivalence avec l'unité d'enseignement PSC1.
- Pas de validation partielle de blocs de compétences.

*Taux de réussite en 2022 à 100% des participants.*

*Conditions générales diffusées lors de l'inscription.*

*Règlement intérieur transmis lors de la convocation.*

*Règlement intérieur du site d'accueil à consulter sur place.*

V5-2023

**Durée :**  
1 journée (7h)

**Moyens techniques mis en œuvre :**  
Mannequins, plan d'action SST, flanélo, vidéo (scénarios d'accident et gestes techniques), matériel de mise en situation et DAE.

**Public :**  
4 à 10 participants par session.  
Toute personne volontaire à tous les échelons de l'entreprise ou étudiant en formation professionnelle.  
Analyse personnalisée possible pour toute personne en situation de handicap.

**Coût pédagogique :**  
Tarifs précisés dans la convention de formation.  
Stage en intra ou inter entreprise.  
Coût pédagogique pouvant être financé par votre OPCO.

### **PROGRAMME DE LA FORMATION**

#### Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail :

Protéger de façon adaptée.  
Examiner la victime.  
Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.  
Secourir la victime de manière appropriée, et actualiser les connaissances suivant les nouveautés en matière de secours et de prévention.

#### Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise et discuter des pratiques entre les participants.  
Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.  
Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention et un retour d'expérience des actions menées ou planifiées.

#### Risques spécifiques :

Conduite à tenir adaptée selon l'avis du médecin du travail, pouvant augmenter la durée de la formation.